



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 31 juillet 2020

VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE D'INCENDIE

Limitation de l'accès et de la circulation dans les massifs forestiers du Sud du département de Vaucluse pour la journée de demain (1^{er} août 2020)

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est très élevé.

► Par conséquent, **pour les massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance :**

■ accès possible uniquement de 5h00 à 12h00

■ à titre dérogatoire, les sites suivants seront ouverts de 5h00 à 20h00 :

- *le colorado provençal à Rustrel, sur le site du sentier du Sahara*
- *la cédraie du Petit Luberon, sur la partie balisée (communes de Bonnieux et Lacoste)*
- *le vallon de l'Aiguebrun à Buoux.*

► En revanche, **pour les massifs de Bollène-Uchaux, de Rasteau-Cairanne, des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux :**

■ accès libre toute la journée

Information du public sur la prévision de danger météorologique

- site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

- borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

Attention !

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- ne pas fumer,
- ne jamais allumer de feu,
- ne pas circuler sur les pistes DFCI réservées à l'accès des secours,
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

Avenue de la folie
84905 AVIGNON Cedex 09